



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

- 2010-41 participation des élus au 93^e congrès des maires et présidents de communautés de France
- 2010-42 création d'un poste de rédacteur chef, d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe, d'un adjoint du patrimoine et régime indemnitaire
- 2010-43 adressage postal et dénomination des rues du groupement d'habitations Les Savanes et application du numérotage linéaire
- 2010-44 réalisation d'une statue « Le Charbonnier »
- 2010-45 demande à l'Etat de cession des parcelles AB 148 (7 a) et AB 149 (21 a 18 ca) au profit de la commune
- 2010-46 autorisation d'incorporer la parcelle AY 14 vacante et sans maître dans le domaine communal
- 2010-47 révision simplifiée du plan local d'urbanisme
- 2010-48 garantie d'emprunt de la SIGUY pour la construction de 38 logements locatifs sociaux
- 2010-49 mouvements et inscriptions budgétaires : Savane Lambert, La Carapa, identité touristique de la commune, réhabilitation de l'église de Tonnégrande, travaux supplémentaires à l'école de Tonnégrande, branchement de la lagune
- 2010-50 demande de cotisation annuelle de l'ARUAG
- 2010-51 création d'un boulodrome à Tonnégrande
- 2010-52 remboursement des frais de justice à M. Georges-Michel Phinéra-Horth
- 2010-53 mise en place du plan de développement rural et urbain (PDRU) de la commune dans le cadre de l'agenda 21
- 2010-54 répartition du produit des amendes de police et de gendarmerie (exercice 2009)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

DATE DE CONVOCATION

22 Septembre 2010

DATE D’AFFICHAGE

22 Septembre 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/45/M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE TRENTE SEPTEMBRE À SEIZE HEURES TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

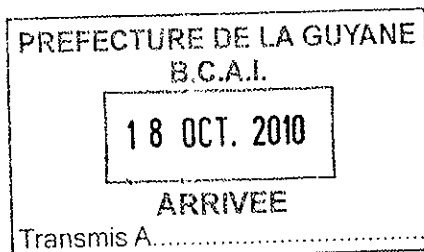
ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère Municipale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



Délibération n°2010-45/MT
Portant demande de cession à l'Etat des
Parcelles AB 148 et AB 149 respectivement de superficie de 7 ares et
21 ares 18 centiares

Mesdames,
Messieurs les Conseillers,

Par délibération n° 2009/25//MT en date du 27 Mai 2009, le Conseil Municipal a entériné la construction du bâtiment devant abriter l'atelier municipal et le parc de voirie de la commune de Montsinéry-Tonnégrande.

L'article 2 de la délibération autorise le Maire à demander à l'Etat la cession de la parcelle AB 144 alors qu'il s'agit en fait des parcelles AB 148 et AB 149.

En date du 18 Mai 2010 la commune a bien sollicité la cession à titre gratuit des dites parcelles cadastrées AB 148 et AB 149 et en réponse la Direction Générale des Finances Publiques de la Guyane nous demande d'adresser la délibération demandant la cession gratuite des parcelles mais également de désigner le représentant du Conseil Municipal habilité à représenter la commune pour l'ensemble des pièces se rapportant à l'opération.

Pour toutes ces raisons et motifs je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la cession par l'Etat des parcelles AB 148 et AB 149.

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DECIDE :

Article 1 : AUTORISE le Maire à demander la cession à l'Etat des parcelles AB 148 et AB 149.

Article 2 : DESIGNNE Monsieur le Maire pour représenter la commune pour l'ensemble des pièces se rapportant à l'opération.

ADOPTÉE PAR TREIZE VOIX (13) CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 30 Septembre 2010



Le Maire,


Patrick LECANTE

Publication le : 20 OCT. 2010

